



Des forêts communales durables

La Commune de Val-de-Travers renouvelle, pour cinq ans, la certification de ses forêts. Un choix écologique qui a également des avantages économiques.

Depuis quelques années, l'ensemble des forêts appartenant à la Commune de Val-de-Travers sont certifiées selon les normes FSC (Forest Stewardship Council) et PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières). Ces deux labels sont les plus répandus sur le marché des bois européens. Tous deux poursuivent un même but : promouvoir une gestion durable de la forêt, de légères différences existant notamment dans le mode de contrôle de chacun. Le Conseil communal vient de décider de renouveler cette double certification pour la période 2018-2023.

A l'échelle du district, entre les forêts propriété de Val-de-Travers (plus de 2'500 hectares) et celles de l'Etat (625 hectares), auxquelles s'ajoutent quelques divisions appartenant à des privés, environ 40 % des forêts peut ainsi se prévaloir de cette certification. En regard du seul label FSC, la

proportion sur le plan fédéral est plus grande, puisque la moitié des forêts du pays est certifiée.

Le respect des labels exige évidemment le respect de plusieurs critères, en matière notamment de traitement des bois et d'exploitation forestière. Une philosophie en totale adéquation avec le concept de forêt jardinée, qui justifie cet engagement, qui comporte aussi une dimension sociale et qui n'est pas sans avantages économiques.

En effet, que ce soit sur le marché suisse ou à l'exportation en France, nos acheteurs exigent de plus en plus des bois certifiés. Dès lors, si le coût des labels peut sembler important (environ 4'000 francs par an pour la commune), il doit être mis en regard des ventes. Pour 2016, en se limitant au bois d'œuvre et au bois d'industrie – le bois énergie ne requiert pas la certification –, nos revenus forestiers ont atteint plus de 650'000 francs.



Hommage à Daniel Schelling – Un matin de février 1965 (1/24)

© MRVT, Fonds Schelling, coll. Daniel Schelling

ANNONCES

Rappel des horaires des Somnambus et Noctambus

Somnambus : Départ à 0 h 30, 1 h 30, 2 h 30 et 3 h 30 de la Place Longereuse

Noctambus : Départ à 3 h 15 de la Place Pury pour le Val-de-Travers

Cartes journalières CFF

Les cartes journalières CFF sont disponibles au prix unitaire de fr. 43.- dans les points de vente suivants :

- ✓ Tabacs-journaux « La Tabatière » Av. de la Gare 10 à Fleurier Tél : 032 861 10 37
- ✓ Tabacs-journaux - Wenker Nicole Grand-Rue 4bis à Couvet Tél : 032 863 13 54

Echo des autorités

Entretien 2018 du réseau routier cantonal

Le Service cantonal des Ponts et Chaussées a récemment informé notre commune que la campagne des travaux d'entretien du réseau routier cantonal pour l'année 2018 prévoit les chantiers suivants :

- RC 149 Buttes – Le Coteau
Reprofilage et la pose de la couche de roulement
- RC 149 Buttes, traversée du village
Couche de roulement phonique
- RC 149 Fleurier, rue de la Place d'Armes
Couche de roulement phonique

Ces différents chantiers seront gérés par le Service des Ponts et Chaussées et interviendront dans le courant de l'année 2018.

Dans le cadre de ces travaux, il est prévu de remplacer les élé-

ments routiers appartenant à la commune, soit les capes de vannes du réseau d'eau potable, ainsi que l'ensemble de couvercles des chambres des réseaux d'eaux claires et de l'épuration.

De plus, au vu des dernières décisions qui ont été prises par le Grand Conseil dans le cadre de la loi sur la mobilité douce, la traversée de Fleurier, permettant la liaison cyclable entre les villages de Buttes et Saint-Sulpice devra être revue dans le cadre de ces interventions. Des contacts entre la commune et les services de l'Etat ont déjà eu lieu afin de réaliser ces travaux dans les meilleures conditions possibles, ceci dans le but de limiter au maximum les nuisances pour les usagers.

INFORMATIONSPRATIQUES

Nouvel horaire d'ouverture pour le Guichet social régional et pour le service communal des Finances et de l'Economie

Nouvel horaire d'ouverture pour le Guichet social régional ainsi que pour le service communal des Finances et de l'Economie. Les deux services, situés à la rue des Collèges 2 à Couvet, ouvrent désormais leurs portes à la population de 9 à 12 h le matin, de 13 h 30 à 17 h les lundi, mercredi et jeudi après-midi et de 13 h 30 à 16 h 00 le vendredi après-midi. L'horaire des réceptions téléphoniques des deux entités reste inchangé.

Nouvel horaire pour la bibliothèque du Pasquier à Fleurier

Depuis le 8 janvier 2018, les horaires de la bibliothèque ont été réaménagés pour permettre la visite des classes ainsi que du parascolaire de Fleurier :

- ✓ Lundi : de 17 h 00 à 19 h 30 (au lieu de 20 h 00)
- ✓ Mardi : de 17 h 00 à 19 h 30 (au lieu de 20 h 00)
- ✓ Jeudi : de 15 h 00 à 18 h 00 (inchangé)

EN BREF

Les vœux des Autorités

« L'avenir appartient à ceux qui croient en la beauté de leurs rêves » Eleanor Roosevelt

Le Conseil communal de Val-de-Travers vous présente ses vœux les meilleurs pour une excellente année 2018.

Nous avons encore beaucoup de beaux rêves à réaliser. Avec le soutien de ses habitants, notre commune peut croire en un avenir radieux et entreprendre des projets porteurs pour notre qualité de vie et nos qualités naturelles.

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles